
**ATELIER DE MISE EN PLACE D'UN COMITÉ NATIONAL
DE VEILLE CITOYENNE ET PARLEMENTAIRE SUR L'APPLICATION
DE LA CHARTE PREGEC AU MALI**

CHARTRE PREGEC



PROJET D'ORDRE DU JOUR

Grand Hôtel,
Bamako, 3-4 février 2020

Contexte

Une Charte pour prévenir et mieux gérer les crises alimentaires

En réponse aux grandes sécheresses au Sahel, la région s'est dotée en 1990 d'une Charte pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide alimentaire. Ce code de bonne conduite a révolutionné la façon de travailler entre pays bénéficiaires et partenaires. Il a notamment contribué à réduire l'aide alimentaire en nature qui perturbait l'économie alimentaire locale. Soumise à révision entre 2007 et 2011 à travers un processus participatif et inclusif, la Charte révisée a été rebaptisée « Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires » (Charte PREGEC). Elle s'attaque aux causes structurelles des crises alimentaires. Elle couvre les 17 pays de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et intègre de nouveaux acteurs tels que des ONG ou le secteur privé. La Charte PREGEC est un code de bonne conduite

qui décline les responsabilités et engagements des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des crises alimentaires. Les engagements portent notamment sur le renforcement des systèmes d'information, des plateformes de dialogue, de coordination et cohérence des interventions et les instruments de prévention et de réponse. Les deux premières évaluations de la Charte PREGEC ont révélé sa faible connaissance par les parties prenantes censées l'appliquer. Cette situation se traduit par les réponses peu efficaces aux crises alimentaires et nutritionnelles. C'est ainsi que la seconde évaluation a recommandé d'intensifier la domestication de la Charte à travers des comités nationaux de veille citoyenne et parlementaire sur le respect de ses principes et des engagements.

Recommandation de la seconde évaluation de la Charte PREGEC

Aux États et au RPCA : Intensifier la domestication de la Charte PREGEC

Toutes les insuffisances impactant négativement l'efficacité de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles relèvent de manquements dans l'application de la Charte PREGEC. Ainsi, les États, avec l'appui du RPCA, devraient intensifier la domestication et la vulgarisation de la Charte. Il s'agit notamment :

- D'accélérer l'opérationnalisation des mécanismes *in situ* de suivi-évaluation comme préconisé dans la Charte PREGEC ;
- D'accompagner la mise en place de comité de veille de la société civile et parlementaire, leviers essentiels à la gouvernance de la sécurité alimentaire (SAN) et de résilience en général.

Un rôle accru des organisations paysannes, de la société civile et du secteur privé pour le respect des engagements de la Charte PREGEC

Le Cadre d'interpellation des organisations de la société civile, conclu en 2017 sur le respect des engagements de la Charte PREGEC, est composé de douze acteurs de la société civile, d'organisations paysannes et du secteur privé : AFAO, Afrique Verte, APSS, FIAB, POSCAO, RBM, RECAO, RESIMAO, ROAC, ROPPA, OXFAM et SOS Sahel. Le cadre a pour rôle d'assurer une veille sur le respect des engagements pris par les parties prenantes (gouvernements, organisations intergouvernementales, partenaires techniques et financiers, etc.) signataires de la Charte et de favoriser des actions communes de ses membres relative à la mise en œuvre dans l'esprit des dispositions de la Charte.

Le ROPPA a été désigné comme point focal pour coordonner les actions au nom de l'ensemble des réseaux d'organisations paysannes (OP) et de la société civile (OSC), parties prenantes du Cadre d'engagement et d'interpellation, avec la facilitation d'OXFAM. Pour mener à bien cette mission, les OP, les OSC et le secteur privé doivent travailler avec des parlementaires. Leur mission première est de légiférer sur les textes, y compris ceux impactant les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire (SAN).

De façon générale, les parlementaires assurent une fonction de veille sur l'action gouvernementale. Avec l'appui technique de la FAO, les parlementaires ont mis en place une Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PAPA-FSN) avec l'objectif de garantir le respect du droit à l'alimentation. La coalition entre les OP, les OSC, le secteur privé et les parlementaires autour de la SAN, revêt donc une importance capitale. Ainsi, le Cadre d'interpellation a prévu la mise en place des comités nationaux de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte PREGEC.

En juin 2019, le premier comité national de veille citoyenne et parlementaire a été mis en place au Burkina Faso. La prochaine étape envisagée est de mettre en place un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur le respect des engagements de la Charte PREGEC au Mali, sous l'auspice de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP-Mali).

Objectifs

Objectif global

- Mettre en place un comité de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte PREGEC au Mali.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la connaissance des OP, des OSC, du secteur privé et des parlementaires sur le RPCA et son dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) ;
- Renforcer la connaissance des OP, des OSC, du secteur privé et des parlementaires sur les principes et engagements de la Charte PREGEC et les indicateurs de suivi ;
- Partager les initiatives majeures des acteurs concernant l'application de la Charte PREGEC et la gestion des crises alimentaires ;
- Définir les axes prioritaires d'intervention ainsi que les rôles et les responsabilités des membres du comité de veille.

Résultats attendus

- Les OP, OSC, le secteur privé et parlementaires ont une meilleure connaissance du RPCA et de son dispositif PREGEC ;
- Les OP, les OSC, le secteur privé et les parlementaires ont une meilleure connaissance de la Charte PREGEC, de ses engagements et des indicateurs de suivi ;
- Un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur le suivi de l'application de la Charte PREGEC est mis en place au Mali et ses axes d'intervention sont clairement définis.

Participants

L'atelier réunit environ 40 participants : représentants des OP, des OSC et du secteur privé engagés dans les questions de SAN ; parlementaires ; représentants des Ministères et structures concernés par la SAN (agriculture ; environnement ; santé ; eau et assainissement ; promotion de la femme, de la solidarité nationale et de la famille ; Conseil national pour la protection sociale) ; le CILSS et des partenaires techniques et financiers.

LUNDI 03 FÉVRIER 2020

RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DE LA CHARTE PREGEC ET DES INITIATIVES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU MALI

OUVERTURE ET INTRODUCTION

08h30 – 09h00

Accueil des participants

09h00 – 10h15

Ouverture de l'atelier

- Maire de la Commune III ou son représentant
- Représentant des partenaires
- Représentant des parlementaires
- Président de la CNOP-Mali/ROPPA
- Allocution d'ouverture par le ministre de l'agriculture

Tour de table : présentation des participants

Présentation des objectifs et résultats de l'atelier par le modérateur,
M. Mamadou Goïta, Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de promotion
des alternatives en développement (IRPAD/Afrique)

Photo de groupe

10h15 – 10h30

Pause café (opportunité d'entretiens par les médias)

LUNDI 03 FÉVRIER 2020 - SUITE

SESSION 1. LA CHARTE PREGEC : ORIGINE ET ÉVOLUTION

10h30 – 11h30	Séquence 1 : Le RPCA et son dispositif PREGEC Intervenant : M. Abdou Karim Keita, CILSS
10h30 – 11h00	Vidéo : l'origine du RPCA et ses fonctions Fonctionnement du dispositif PREGEC du RPCA
11h00 – 11h30	Discussions
11h30 – 12h30	Séquence 2 : De la Charte de l'aide alimentaire à la Charte PREGEC Intervenant : M. Abdou Karim Keita, CILSS
11h30 – 12h00	Vidéo : la Charte PREGEC Principes et engagements de la Charte PREGEC
12h00 – 12h30	Discussions
12h30 – 13h30	Déjeuner

SESSION 2. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA CHARTE PREGEC

13h30 – 14h30	Séquence 1 : Mécanismes de suivi des engagements Intervenant : M Abdou Karim Keita, CILSS
13h30 – 14h00	Suivi <i>in situ</i> dans les pays Évaluations externes régulières Aperçu des indicateurs de suivi <i>in situ</i> de la Charte PREGEC
14h00 – 14h30	Discussions
14h30 – 17h30	Séquence 2 : Rôle des OP & OSC dans le suivi des engagements de la Charte PREGEC Intervenante : Mme Imelda Agondanou, ROPPA
14h30 – 15h00	Cadre d'engagement et d'interpellation <ul style="list-style-type: none">• Mission• Priorités du plan d'action• Inventaire des actions menées
15h00 – 15h15	Pause-café
15h15 – 16h15	Autres actions et initiatives de plaidoyer sur la SAN : <ul style="list-style-type: none">• Commissariat de la sécurité alimentaire au Mali• Association malienne pour la sécurité et la souveraineté (AMASSA Afrique Verte)• Plateforme nationale des producteurs de riz du Mali (PNPR-M)
16h15 – 17h00	Discussions
17h00 – 17h30	Bilan et synthèse par le modérateur, M. Mamadou Goïta, Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement (IRPAD/Afrique)

MARDI **04 FÉVRIER 2020**

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE VEILLE CITOYENNE ET PARLEMENTAIRE AU MALI

SESSION 3. COMITÉ DE VEILLE CITOYENNE ET PARLEMENTAIRE

09h00 – 09h30	Présentation du projet de texte sur le mandat, la composition et le fonctionnement du Comité Rappel des termes de référence des travaux de groupe et organisation des travaux
09h30 – 12h00	Séquence 1 : Travaux de groupe sur l'organisation du Comité
09h30 – 10h30	Discussion en groupe - Examen et finalisation du projet de texte sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• Mandat et composition des membres du Comité• Fonctionnement
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 12h00	Restitution en plénière, suivie d'une synthèse par le modérateur <i>Séance parallèle</i> : briefing des médias (concerne uniquement les journalistes + panélistes)
12h00 – 15h00	Séquence 2 : Travaux de groupe sur le fonctionnement du Comité et ses activités
12h00 – 13h00	Discussion en groupe - Examen et finalisation du projet de texte sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• Axes prioritaires d'intervention• Rôles et responsabilités des différentes catégories de membres (OP, OSC, secteur privé, parlementaires, etc.)• Définition des activités prioritaires pour les mois à venir• Modalités de mise en œuvre
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 15h00	Restitution, suivie d'une synthèse par le modérateur

SESSION 4. VALIDATION DU TEXTE, PROCHAINES ÉTAPES & SYNTHÈSE

15h00 – 16h00	Lecture et validation du texte fondateur du Comité Validation du calendrier de mise en œuvre des activités
16h00 – 16h30	Synthèse des principaux résultats et conclusions par le modérateur
16h30 – 17h00	Clôture de l'atelier <ul style="list-style-type: none">• Représentant des PTF• Représentant des parlementaires• Président de la CNOP Mali• Ministre de l'agriculture
17h00 – 17h30	Café

NOTES

NOTES



*En participant à l'atelier de travail, j'accepte de recevoir les Alertes Info du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA).
Si vous ne souhaitez pas recevoir ces messages, cliquer sur le lien « désabonner » en bas de ces messages.*